

Intervention en fonds propres - Latour Capital

LATOUR CAPITAL

Présentation du dispositif

Latour Capital est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres dans des filiales non-stratégiques de grandes entreprises prenant leur indépendance ou dans des sociétés détenues par un actionnariat familial ou individuel, dans le cadre d'opérations avec ou sans effet de levier.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Latour Capital intervient dans les entreprises de 50 à 300 millions € de valeur, de tout secteur d'activité.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Les interventions de Latour Capital concernent des opérations de développement, transmission et croissance externe.

Latour Capital intervient en capital-développement et capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Latour Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Latour Capital dépendra du projet.

Latour Capital intervient de façon majoritaire ou minoritaire, et participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Latour Capital est abondé par Bpifrance.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est

fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

LATOUR CAPITAL

- 104 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
Téléphone : 01 40 62 30 00
E-mail : info@latour-capital.com
Web : www.latour-capital.fr